

Débat n°3 : L'anthropologue dans la société

« Synthèse et pistes de discussion » - Jeudi 13 décembre, 14h30, Musée de l'Homme.
Alexandre Soucaille et Birgit Müller

Tout d'abord, un constat : contrairement à ce qui était attendu, l'axe de débat concernant « les anthropologues dans la société » n'a suscité qu'un faible intérêt. Il n'est peut-être pas inintéressant d'essayer d'en chercher les explications.

Au regard des contributions générales sur le site et des différents événements préparatoires aux Assises, nous nous apercevons que dans chaque axe de recherche proposé prédomine la question de l'administration de la recherche. Autrement dit, le questionnement de notre discipline lors des travaux préparatoires s'est appuyé moins sur une critique des savoirs anthropologiques et de leurs usages ou vocations, que sur le contexte difficile de sa situation institutionnelle, sur le fond d'incertitudes concernant l'avenir du CNRS et sur des préoccupations relatives à la double réforme des universités.

À l'heure des synthèses et suivant cette inclinaison administrative, nous pouvons formuler dans la perspective de notre axe la question suivante :

Quelle place la société française accorde-t-elle à l'anthropologie ?

Ce qui nous conduit à dédoubler cette question :

D'un côté, sous l'angle de la demande d'anthropologues par la société, mesurée à l'aune de la question de la professionnalisation ; de l'autre sous l'angle de la place et de l'usage du savoir anthropologique dans la société.

1. La demande :

L'importance de la question de la professionnalisation ne fait aucun doute : mentionnons les deux colloques qui ont été consacrés cette année à cette question, l'un à Lyon organisé par l'Association Rhône-Alpes d'Anthropologie et la Faculté d'Anthropologie et de Sociologie de l'Université Lumière Lyon 2, l'autre à Metz par l'association *La Pirogue* et l'UFR sciences humaines et arts.

Au cœur de ce problème se formule la question de la reproduction disciplinaire et les moyens qui lui sont accordés. Mais il s'y formule d'une manière plus profonde un enjeu définitionnel de l'anthropologie (et donc de l'anthropologue) qui n'est pas reconnue comme un métier ainsi que le mentionne à juste titre le rapport sous la direction de Bruno Lefebvre – *Étude de faisabilité : « Formations et professionnalisation des ethnologues », Enquête nationale*, (2001, mission du Patrimoine ethnologique, DAPA, ministère de la Culture et de la communication, 125 p.).

Cela nous entraîne, il me semble, à distinguer entre la compétence de l'anthropologue et la compétence qu'offre l'anthropologie. Cette distinction même nous pousse à décaler le problème des perspectives professionnelles de l'anthropologie. On peut convenir au final que le seul métier de l'anthropologue est celui relevant du domaine de la discipline anthropologique, c'est-à-dire de la recherche qui la constitue. Le métier de l'anthropologue n'est autre que celui de chercheur, la recherche est la matrice constitutive de toute production anthropologique quel qu'en soit le domaine de réalisation : l'enseignement ou les multiples modes d'interventions ou d'applications.

L'enjeu de la professionnalisation et des perspectives d'emploi ne touche donc pas tant la création de « métiers secondaires » d'anthropologues que l'investissement par les anthropologues chercheurs des différents espaces au sein desquels ils peuvent partager leur savoir-faire et leur connaissance.

Il est significatif que ce débat nous ramène sur un autre terrain : celui des modalités de l'exercice de l'anthropologie hors de ses cadres institutionnels.

Significatif parce que le développement d'une anthropologie « hors les murs » est structurellement lié à la grande défaite de l'université à s'être présentée, au-delà de sa fonction formatrice, comme un lieu de rencontre, de visibilité de la recherche et de débats avec la société. Le développement des liens avec la société s'est ainsi constitué en dehors de l'université, ce qui n'est pas forcément le problème en soi, mais cette externalisation s'est faite sous le mauvais auspice d'une crise des débouchés établissant des interventions dans la société dispersées, confuses voire parfois équivoques.

Une discipline exclusivement de recherche comme l'anthropologie n'a pu donc faire que les frais de cette soumission de l'université au marché du travail dans son développement aussi bien interne qu'externe.

Développer les lieux et les moyens de communication entre l'anthropologie et la société apparaît comme un des enjeux cruciaux au cœur de l'existence et de la reconnaissance de l'anthropologie dans le contexte actuel de reconfiguration générale de la recherche.

Et à n'en pas douter, une des conditions de ce développement se trouve dans l'établissement de structures réunissant « structures institutionnelles » et « structures autonomes » afin d'établir un espace de constitution commun de la discipline.

Plusieurs expériences ont été menées en ce sens dans le développement de l'ethnologie en milieu scolaire ou dans le champ de l'anthropologie dite appliquée dans les entreprises, avec la proposition de la société d'ethnologie française de créer une structure regroupant les anthropologues travaillant dans ce domaine.

Encore faut-il discuter de ces modes « d'apparition » des anthropologues dans la société au regard, entre autres, de deux problèmes :

- Celui épineux de la position d'expert.
- Celui de la demande sociale.

Ces deux problèmes nous entraînent à cette question de la place et des usages des savoirs anthropologiques.

2. Place et usages des savoirs anthropologiques

Certaines contributions sur le site nous ont averti indirectement du fossé entre les travaux de la discipline et sa compréhension sociale notamment au regard des tendances à la *naturalisation des différences culturelles*.

Les interventions autour du ministère de l'immigration et de l'identité nationale, des modalités de gestion des discriminations ou des questions religieuses témoignent de notre propre échec à faire passer les résultats des recherches anthropologiques sur ces sujets, à partager les champs conceptuels qui changeraient l'inscription même des questions concernant ces sujets.

Si, pour certains, ces questions relèvent de l'engagement des anthropologues, il nous faut ne pas évincer le fondement à partir duquel les anthropologues s'engagent en tant que tels, soit leur savoir anthropologique. Il nous faut donc ouvrir le débat sur l'état propositionnel de notre discipline, autrement dit :

- Qu'est-ce que l'anthropologie a à proposer comme savoir et savoir-faire pour la perception et la formulation du monde ?
- Ou, pour reprendre une des questions abordées lors de la table ronde sur le thème de l'anthropologie face au désastre qui s'est tenue à l'Université Victor Segalen de Bordeaux, quelles seraient, non plus les conditions d'engagement de l'anthropologue, mais les modalités méthodologiques et la tâche d'un engagement de l'anthropologie ?

On le voit, de quelques côtés qu'on l'aborde, il semble bien que la crise de l'anthropologie est une crise de sa présence, des modalités même de sa présence et de la visibilité de son propos dans la société. Il est d'ailleurs révélateur qu'il n'ait été que peu question dans les travaux préparatoires des moyens de la visibilité de la recherche, de sa diffusion, des conditions de son accessibilité. Carence de réflexions que nous pouvons rattraper ici même dans nos débats :

- Quels peuvent être les moyens de communiquer les savoirs anthropologiques ?
- Sont-ils d'ailleurs communicable en tant que tels ?

* * *

Il faut donc corriger quelque peu notre point de vue de départ : si l'incertitude du contexte actuel semble brouiller les débats de fond sur le contenu de la discipline, dans les interrogations « administratives » que ce contexte contraint, résonnent les enjeux de ce qui peut être ou non l'anthropologie au XXI^e siècle.

Enfin, il nous faut répondre à cet intérêt attendu pour débattre de cette piste et qui ne s'est pas vraiment trouvé au rendez-vous.

Cette attente correspond également dans le contexte actuel, à un besoin de voir se formuler à l'aide de l'anthropologie les outils épistémologiques de résistances aux prétentions hégémoniques de certaines épistémès, hégémonies que l'analyse anthropologique par définition ne peut que contester.

Mais face aux désirs d'une anthropologie résistante dans la formulation de ses savoirs dérangeants, si ce n'est subversifs, l'anthropologue comme tant d'autres sections de la société se débat pour sa survie, dans les moyens de sa vie. Si nous sommes méchants, nous pouvons formuler les choses différemment : l'anthropologie n'est plus tant un moyen de résistance ou de propositions qu'un moyen de subsistance parmi d'autres. Or, on s'aperçoit maintenant que les conditions de sa subsistance sont tributaires de sa force propositionnelle : ce qui peut apporter quelque espoir quant au devenir de la discipline puisqu'il se trouve manifestement entre nos mains et relève de nos choix.

3. Méthode et engagement

Dans notre présentation du débat sur le rôle et l'engagement de l'anthropologue nous sommes partis du constat que les anthropologues ont été impliqués hier comme aujourd'hui d'un côté dans la production d'un savoir appliqué qui permet des interventions sur des populations et participe donc au pouvoir. De l'autre côté ils/elles peuvent porter un regard subversif sur la société qui dérange potentiellement les autorités qui autorisent et/ou financent les recherches.

Comme le remarqua Eric Fassin dans sa présentation introductive à la séance sur « l'engagement de l'anthropologue et l'usage de l'anthropologie », la place que l'anthropologie occupe dans une société est toujours définie historiquement en fonction des contextes politiques et nationaux. L'anthropologie n'est jamais délogée de la société. Elle ne

s'en extrait pas, ni ne peut s'en extraire. La « neutralité axiologique » de la discipline est donc une illusion. La recherche ne doit pas et ne peut pas évacuer l'engagement du chercheur — au contraire elle peut en bénéficier, car le parti pris politique peut offrir un point de vue scientifiquement original. Au lieu de définir « l'autonomie scientifique » comme un effort pour abstraire la science de la politique, il faut formuler l'exigence que la science dans son engagement et dans ses usages soit compatible avec les règles du travail scientifique. L'anthropologue s'approprie les interrogations extérieures au champ scientifique pour les reformuler dans les termes qui sont ceux du métier.

Reste donc la question quelles sont les règles du travail scientifique que l'anthropologie se pose ? Comment se défend-t-elle contre une instrumentalisation, contre l'abus de l'expertise et l'appropriation politique contraire aux intérêts de ceux dont elle a fait les sujets. Gilles Raveneau nous a rappelé que « dans les cas de l'anthropologie appliqué l'enquêteur se trouve toujours intriqué dans de difficiles transactions avec soi-même, avec les enquêtes, avec les commanditaires qui paient et qui attendent des résultats et avec les publics auxquels ces résultats seront au bout de compte restitués » — et j'ajouterais appliqués. Analyser le dispositif à partir duquel se déploie l'intervention de l'ethnologue devient alors essentiel, car il conditionne sa production. Jean Louis Tornatore dans un article mis sur le site des assises sur la patrimonialisation en France dénonce ce même problème: Comment concilier un contexte de recherche appliqué servant la puissance publique à des fins de politisation de la mémoire et du patrimoine avec l'engagement éthique, politique et social de l'ethnologue ? L'ethnologue est politisé dans les deux sens à la fois dans son engagement politique et dans sa position institutionnelle en tant que chercheur dans un dispositif de l'expertise. Pour garder son autonomie scientifique le chercheur doit pouvoir pointer « les écueils de la politisation du patrimoine — volontarisme, charité, neutralisation — les formes associées de pertes de soi, de perte de l'estime de soi, de mépris social et les luttes pour recouvrer une visibilité et un honneur social ». Faire l'anthropologie du commanditaire de la recherche ferait alors partie intégrante du travail réflexif de l'anthropologue.

Une approche similaire résoudra probablement le faux dilemme posé par deux articles publiés sur notre site sur l'engagement d'anthropologues dans les opérations militaires en Iraq. Les articles discutent la question : est-ce que le travail des anthropologues qui interprètent pour les autorités militaires les structures sociales et politiques du pays et 'traduisent' entre la population locale et les militaires aidant de la sorte à éviter des bains de sang, est souhaitable, ou stabilise-t-il la domination d'une puissance étrangère et prolonge ainsi son occupation du pays ? Une recherche anthropologique sur les militaires États-Uniens en Iraq et sur les intérêts qui sous-tendent leurs opérations révélera rapidement la naïveté d'un tel questionnement. Elle montrera aussi le parallèle entre l'intervention d'anthropologues en Iraq et le rôle que les anthropologues ont joué au service des régimes coloniaux . Là aussi ils ont aidé à normaliser des situations conflictuelle et à exercer plus efficacement un contrôle sur les populations dominées par un meilleur savoir sur leurs structures sociales. Mais ne nous trompons pas, ce constat ne concerne pas seulement les anthropologues en mission militaire en Iraq. Tout savoir anthropologique n'est jamais neutre et l'anthropologue n'est pas maître de l'usage qui sera fait de ses œuvres. Toujours est-il que les anthropologues se doivent de rendre compte du champ de pouvoir dans lequel s'inscrit leur travail, portera-t-il sur les infrastructures, la consommation ou l'entreprise pour nommer seulement quelques champs qui ont fait partie nos débats.

Faut-il donc élaborer un code d'éthique et de déontologie de la pratique de l'ethnologie dont le rôle sera non seulement d'instaurer des normes à respecter pour les ethnologues, mais aussi

pour leurs employeurs ? Il me semble que la réflexion à mener ici est plutôt en termes de méthodologie. Comment faire en sorte que la réflexion sur les conditions de la production du savoir devienne partie intégrante de la production de la connaissance ? Comment imaginer des débouchés professionnels – et donc des formations – qui permettent aux anthropologues de mener cette réflexion et de la partager aussi en dehors des institutions académiques ?

Pour lancer le débat je rappelle les trois pistes d'exploration que nous avons proposé :

- La première concerne le rapport de la discipline à la société et la question de la finalité de son savoir. Quels sont les nouveaux besoins « ethnologiques » qui apparaissent et mettent au jour tant les attentes que la vision de la société sur l'ethnologie en tant que expertise ? Il s'agit, notamment, de comprendre le rôle attribué à l'ethnologue au regard des situations post-coloniales et post-socialistes actuelles et de leurs héritages. Comprendre ce qu'attend la société de l'ethnologie, c'est aussi s'interroger sur l'image que renvoie l'ethnologie dans les différentes sphères de la société, et débattre du même coup de ce qu'elle veut montrer et des moyens qu'elle déploie à cette fin.

- La seconde porte sur les relations entre ces recherches et les recherches dites institutionnelles. Tout un ensemble de questions porte notamment sur l'articulation de ces deux types de recherches entre elles. Quelles relations les institutions de recherche veulent-elles entretenir avec les recherches qui leur sont extérieures, au regard : 1- des questions de visibilité et de présence de la discipline dans la société, 2- des conditions d'exécution de ces recherches relevant des commanditaires et du statut des ethnologues, 3- des incidences des recherches finalisées sur la recherche tant au niveau des usages et des orientations des savoirs que des modalités d'effectuation de la recherche, 4- des demandes sociales d'intervention ? Inversement, sous quelles conditions et sous quelle forme ces recherches « hors les murs » peuvent-elles entrer en relation avec les institutions de recherche ?

- La troisième piste de réflexion touche à l'implication de l'ethnologue. L'anthropologie comme intervention sociale soulève des questions morales et éthiques que la réflexivité même des ethnologues ne permet pas d'évacuer. La volonté d'une présence du discours anthropologique sur la scène publique, notamment autour des questions de l'actualité (affaire du voile, crise des banlieues, etc.), ne manque pas de repositionner les ethnologues vis-à-vis de certains cadres normatifs de leur discipline et vis-à-vis d'autres disciplines qui occupent déjà la scène.